

« Assistance technique au Secrétariat ACP pour la gestion du programme UE-ACP d'appui au Secteur Culturel (ACP Culture+)»  
EuropeAid/131180/D/SER/MULTI

*Étude sur les enjeux et les retombées économiques et artistiques de la diffusion et la distribution en ligne de contenu culturel ACP*

Conclusion générale et recommandations  
Destiny TCHÉHOUALI, Expert principal  
Avec la collaboration d'Ibrahima WANE, Expert adjoint  
Décembre 2016



Mis en œuvre par  
le Secrétariat du Groupe  
des États ACP



Financé par  
l'Union européenne

## Contents

I- CONCLUSION GÉNÉRALE .....	2
II- Recommandations .....	9
Recommandations aux Pouvoirs publics et aux États ACP.....	10
Recommandations aux artistes/créateurs et aux opérateurs culturels .....	11
Recommandations aux bailleurs de fonds et aux organisations internationales .....	12

*Le contenu de cette publication est la seule responsabilité de la société ECO (European Consultants Organisation) et ne peut en aucun cas être prise comme reflétant les opinions de l'Union européenne ou du Secrétariat ACP.*

## I- CONCLUSION GÉNÉRALE

La mondialisation des échanges culturels s'est accélérée au cours des dernières années grâce au **développement des réseaux et plateformes numériques**, laissant espérer un **développement des facilités d'accès au marché culturel** pour tous les pays sur la base d'un postulat d'accès égalitaire aux innovations technologiques et au développement du numérique, en particulier d'Internet, qui incarne **l'outil vertueux de la diffusion culturelle de masse et de la démocratisation de l'accès à toutes les cultures du monde, y compris celles des pays en développement et des pays du groupe ACP.**

Cette étude a montré que la diffusion et la distribution en ligne des contenus culturels ACP revêt des **enjeux politiques, culturels, économiques, technologiques, juridiques et règlementaires** qui sont liés aux bouleversements provoqués par l'irruption du numérique dans les processus de création, de production et de diffusion de la culture.

▪ ***Des politiques culturelles ACP trop centrées sur l'offre et beaucoup moins sur la demande en matière de contenus culturels en ligne*** : Notre état des lieux indique qu'en dehors des mesures centrées sur l'offre, **les politiques publiques ne prennent pas assez en compte les mesures orientées vers une meilleure compréhension de la demande ainsi que des stratégies de développement des industries culturelles qui s'appuieraient plus sur les activités en aval de la chaîne de valeur culturelle telle que la promotion, l'exportation ou encore la monétisation.** Nous avons ainsi vu que **ces politiques mettent beaucoup plus l'accent sur le soutien à la création artistique et à la production culturelle ainsi que sur le statut, la condition et la mobilité des artistes ou des organisations artistiques** plutôt que sur les programmes et mesures directement liés à la diffusion et à la distribution de produits ou de contenus culturels ACP, que ceux-ci soient sous forme physique ou numérique. Bien que les artistes disposent désormais grâce à Internet d'une palette d'outils pour pouvoir prendre en main la direction artistique de leur carrière en faisant l'autoproduction, l'autopromotion et le marketing en ligne de leurs œuvres, **les politiques culturelles dans les pays ACP n'intègrent pas suffisamment des mesures visant à accroître et à renforcer la quantité et la qualité de la production d'œuvres et de contenus qui soient adaptables et exportables dans un environnement numérique hautement concurrentiel.**

Le manque d'articulation entre les objectifs visés par les mesures de soutien à la diffusion et à la distribution de contenus culturels ACP et les stratégies nationales en matière de développement ou de déploiement d'infrastructures et de réseaux numériques est également à prendre en compte à travers l'élaboration et la mise en place de stratégies interministérielles ou intersectorielles.

L'enjeu de l'intersectorialité doit donc être croisé avec le défi de la « transversalisation » ou de la faible intégration de la culture dans les autres politiques sectorielles, notamment les politiques menées par d'autres ministères et susceptibles d'affecter la diffusion et la

distribution en ligne de contenus culturels (politique commerciale et accords commerciaux internationaux, politique d'innovation, politique en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, politique de radiodiffusion et de télécommunications, politique en matière d'éducation,...). Malgré les efforts fournis par certains pays en matière d'encadrement et de financement des industries culturelles, nous avons identifié plusieurs obstacles à la bonne mise en œuvre des mesures de soutien aux activités de distribution et de diffusion qui se heurtent souvent encore à des difficultés d'ordre structurel telles que : **le manque de professionnalisation et de structuration préalable des réseaux de distribution et de diffusion (avec une prédominance d'activités dans l'informel), le manque de marchés et/ou de fluidité d'accès aux marchés, le manque d'outillage des diffuseurs et distributeurs, la piraterie et le développement de circuits parallèles de distribution et de diffusion de l'offre de contenus illicites ou encore l'absence d'une stratégie globale de promotion de l'offre légale et diversifiée de produits et contenus culturels locaux ou nationaux en ligne.** Le processus d'adaptation ou de renouvellement des politiques culturelles ACP, qui s'appuierait sur des stratégies ou plans culturels numériques adaptés à l'articulation des trois mondes que sont la culture, le numérique et le commerce à l'ère du numérique, devient nécessaire pour garantir davantage l'accès aux marchés numériques pour les artistes et les professionnels de la culture ainsi que le soutien aux activités de promotion, de diffusion et de distribution de contenus culturels numériques produits dans ces pays. Ceci permettrait notamment de **redonner aux gouvernements des pays ACP des repères d'action concrets ainsi que tout leur pouvoir d'intervention et de régulation (y compris sur un plan fiscal) face aux géants du numérique.**

▪ **Une offre croissante de contenus culturels ACP en ligne qui n'entraîne pas nécessairement la consommation de contenus ACP diversifiés** : En ce qui concerne la diversité des expressions culturelles, nous avons pu remarquer que si indéniablement les plateformes numériques de diffusion et de distribution ont contribué à augmenter la quantité d'œuvres et de contenus culturels ACP disponibles et accessibles en ligne, cette abondance de l'offre ne signifie pas que les contenus culturels effectivement consommés sont diversifiés. **Les plateformes numériques posent en effet d'importants risques et menaces pour la diversité des expressions culturelles, surtout pour les expressions culturelles minoritaires des pays en développement et des pays ACP qui ne sont pas suffisamment mis en avant par les algorithmes de recommandation et par les catalogues de contenus des plateformes internationales telles que Netflix, Deezer, Spotify, Amazon,...** On assiste ainsi à une algorithmisation de la culture qui remet en cause la place des contenus culturels locaux et nationaux sachant que ces nouveaux diffuseurs culturels orientent leurs utilisateurs vers les contenus les plus populaires ou les plus consultés, au détriment d'une véritable découvrabilité des talents et des expressions culturelles diversifiés. Le défi identifié ici consiste à pouvoir réguler les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs internationaux ou nationaux proposant des services de diffusion ou de distribution de contenus audiovisuels sur Internet, notamment à travers l'imposition de quotas minimum de diffusion de contenus locaux ou nationaux, voire si possible l'imposition de taxes afin de les obliger à contribuer au financement de la création. Ceci interpelle la

capacité des États du groupe ACP ayant adopté la Convention de l'UNESCO de 2005 à protéger plus efficacement leurs cultures nationales ou locales et en assurer une meilleure promotion (y compris la promotion de la riche diversité linguistique de cette région), dans un contexte où la mise en réseaux des cultures éveille la tentation des cultures dominantes (internationales) à s'imposer et à faire de l'ombre aux cultures minoritaires (nationales ou locales).

▪ **Un grand écart entre le potentiel économique des contenus ACP existants et la faible capacité des acteurs/opérateurs culturels à monétiser et à commercialiser en ligne ces contenus et produits (contrairement aux acteurs numériques)** : Sur le plan économique, nous avons tiré la conclusion qu'il existe aujourd'hui un écart important entre le potentiel des ressources économiquement valorisables dont regorgent les industries culturelles dans les pays ACP et la capacité réelle des opérateurs et des acteurs culturels ACP à tirer un maximum de profit de la monétisation des contenus et produits culturels qu'ils produisent et diffusent. L'autre enjeu économique est celui de la concentration des acteurs numériques (Google et Apple en premier) qui exploitent la chaîne de valeur culturelle à travers des circuits de distribution globalisée, contrôlés par des oligopoles ou des monopoles qui maîtrisent pratiquement toutes les étapes de la mise en valeur, de la production à la distribution des contenus culturels. Dans cet environnement devenu hyperconcurrentiel, les plateformes numériques qui réussissent le mieux à monétiser les contenus ACP et à prendre des parts de marché significatives sont celles dont les stratégies de développement intègrent les trois éléments essentiels suivants : 1) la création d'une proposition de valeur crédible et attrayante ; 2) l'identification d'un segment de marché ou d'une niche; 3) le positionnement sur une chaîne de valeur basée à la fois sur l'innovation de services évolutifs et sur un modèle d'affaires innovant et durable. De tous les modèles économiques utilisés par les plateformes, les plus populaires dans les ACP sont le modèle par abonnement, le modèle publicitaire et le modèle freemium alliant gratuité et publicité. Cependant, les entreprises ou les start-up numériques de diffusion ou distribution de contenus qui s'adaptent le mieux au marché culturel en ligne dans les pays ACP sont ceux qui font le pari des modèles économiques hybrides, combinant par exemple les revenus générés par l'abonnement aux revenus tirés de la publicité. Cependant comme on a pu le constater, la multiplication des acteurs OTT et des plateformes de streaming musical et audiovisuel en ligne dans les ACP ainsi que l'hybridation des modèles économiques encore instables peuvent entraîner des risques de fragmentation tant de l'offre que de l'audience, avec pour conséquences un amenuisement des revenus potentiels liés à la monétisation des contenus locaux au profit des contenus internationaux. Face à cette saturation et à la rude compétition qui entraîne une importante fragmentation des audiences et des parts de marché, les modèles économiques s'appuyant quasi-exclusivement sur les recettes générées par la publicité sont fragilisés. Plusieurs plateformes numériques peinent ainsi à passer le cap des 2 ou 3 ans d'existence. Pour développer leur capacité de mise en marché et de monétisation de contenus en ligne, les acteurs et opérateurs culturels des pays ACP auraient plutôt intérêt à saisir les opportunités offertes par le commerce électronique qui est en pleine croissance dans

les différentes régions ACP, de sorte à accroître le volume des biens culturels numériques qu'ils exportent, tout en générant davantage de retombées économiques.

▪ *La persistance de la fracture numérique malgré les stratégies nationales TIC et les progrès réalisés au niveau de la pénétration de la téléphonie mobile dans les ACP* : Sur le plan technologique, l'étude a révélé que malgré la pénétration générale très encourageante de la téléphonie mobile et l'adoption par la plupart des pays de plans ou de stratégies nationales en matière de TIC au cours de la décennie 2000-2010, **la fracture numérique persiste en raison du déploiement inégal des réseaux de connectivité et des infrastructures de télécommunication entre les différentes régions ACP, mais aussi compte tenu des disparités liées aux degrés d'usages et à l'analphabétisation numérique.** L'amélioration de l'accessibilité et de la connectivité haut-débit dans les pays ACP, accompagnées des **actions en matière d'inclusion numérique et d'alphabétisation numérique**, constituent donc des préalables pour la diffusion et la distribution en ligne de contenus culturels ACP.

▪ *Un cadre réglementaire et juridique à construire et à utiliser comme levier pour lutter contre la piraterie et pour rémunérer plus équitablement les artistes et les créateurs* : Le rapport met également en exergue le fait que **les industries culturelles pourraient générer des revenus bien plus importants pour les ACP si les droits d'auteur étaient mieux gérés**, d'autant plus que ces droits demeurent un outil essentiel pour la survie des artistes puisqu'ils permettent de protéger leurs créations et leur carrière. À l'ère du numérique, le développement du cadre législatif et réglementaire du secteur culturel ACP devrait inclure entre autres : **l'amélioration des législations relatives au droit d'auteur ; l'amélioration des dispositifs liés à la fiscalité des plateformes numériques ; des mesures et stratégies de valorisation de l'offre légale payante à faible coût pour contrer le téléchargement illicite et lutter contre les plateformes de contenus illicites.** Si certains pays comme la République dominicaine, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, ont élaboré ou sont en train d'élaborer une législation relative au copyright et à la lutte contre les usages illégaux et la contrefaçon d'œuvres, afin de protéger les droits de propriété intellectuelle des artistes et de leur garantir des revenus, ce n'est pas le cas de la grande majorité restante des pays ACP.

▪ *Dix faits saillants liés à la perception des acteurs et opérateurs culturels ACP* : Grâce aux réponses obtenues dans le cadre de notre questionnaire électronique sur la perception des opérateurs culturels ACP, nous avons pu identifier et analyser les dix principaux faits saillants suivants :

- 1) la diffusion et la distribution en ligne de contenus culturels ACP sont encore faibles ou embryonnaires ;
- 2) la mauvaise qualité ou l'insuffisance des infrastructures et réseaux d'électricité, de connectivité et de bande passante constitue selon les participants à l'enquête le premier obstacle à la diffusion et à la distribution en ligne des contenus culturels ACP ;
- 3) Il existe un déséquilibre entre l'offre culturelle internationale et l'offre culturelle

ACP malgré l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité en ligne des contenus culturels ACP au cours de ces dernières années ;

- 4) Les contenus culturels ACP disponibles et accessibles en ligne sont de qualité moyenne ;
- 5) La professionnalisation du secteur culturel constituerait le principal facteur pouvant influencer positivement ou négativement les retombées économiques et artistiques liées à la diffusion en ligne de contenus culturels ACP. Viennent ensuite la qualité des œuvres et contenus diffusés/distribués en ligne ainsi que les capacités des créateurs et des artistes en matière de commercialisation de leurs œuvres en ligne ;
- 6) La musique, le cinéma et l'audiovisuel sont en tête du classement des secteurs culturels pouvant tirer le plus de retombées de la monétisation et de l'exploitation des contenus culturels en ligne ;
- 7) La diversification de l'offre et l'élargissement du public cible constitueraient la stratégie la plus rentable à privilégier pour favoriser la monétisation des œuvres et contenus culturels ACP en ligne ;
- 8) Les GAFA et les autres plateformes internationales telles que Youtube, Netflix ou Spotify,...sont plutôt perçues comme des partenaires incontournables pour la diffusion/distribution et la monétisation des œuvres et contenus culturels ACP en ligne. Les acteurs préconisent néanmoins de négocier ou d'imposer par une réglementation un minimum de quotas de contenus culturels ACP à diffuser par les plateformes internationales comme Netflix ou Spotify ;
- 9) La sensibilisation des consommateurs de contenus ACP à l'importance de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur constitue la mesure la plus importante préconisée par les répondants pour assurer un juste équilibre entre créateurs et utilisateurs ;
- 10) Le développement de l'accès aux infrastructures numériques, le renforcement des compétences numériques des artistes et professionnels de la culture ainsi que la création des plateformes centralisées («vitrines culturelles») de diffusion en ligne des contenus culturels ACP constituent les mesures plébiscitées par les participants à l'enquête dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie culturelle numérique pour les pays du groupe ACP.

▪ **Principaux enseignements des entretiens, du mapping et du diagnostic sectoriel :**

Plusieurs autres enseignements des entretiens et du mapping nous ont permis de confronter les perceptions des acteurs et opérateurs interviewés par rapport aux tendances observées dans certains secteurs : En effet, **la vidéo semble s'être imposée comme le « contenu roi »,** devant la musique. **En ce qui concerne la bataille de l'audience et de la visibilité, ce sont les plateformes internationales qui s'imposent comme les nouveaux distributeurs numériques (Winner Takes all) et qui tirent profit de l'exploitation de ces œuvres sans financer équitablement ou encourager en retour les créateurs.** Le problème qui se pose ici est que la qualité des contenus ACP ne répond pas souvent aux exigences et aux standards

internationaux des grandes plateformes, d'où leur présence marginale et leur très faible distribution via ces plateformes.

**Au niveau de la bataille du contenu, les acteurs locaux et nationaux semblent bien tenir tête pour le moment aux géants du numérique puisqu'ils ont l'avantage de se positionner sur la niche de la production et de la diffusion de contenus originaux locaux, avec des offres bien ajustées à la demande du marché local ou national.** Quant aux modèles économiques, **les modèles d'accès gratuit dominent les modèles payants ou Freemium dans la région ACP mais sur le long terme, ce sont plutôt les plateformes Freemium qui réussissent à générer le plus de revenus/recettes** de la diffusion ou distribution en ligne de contenus culturels. **Le système de rémunération le plus répandu est celui relatif au prorata du nombre d'écoutes, cependant ce système ne génère pas des revenus équitablement partagés.** Les principales contraintes d'ordre technique qui pourraient mettre en péril ces modèles d'affaires liés à la diffusion et à la distribution en ligne des contenus culturels ACP sont principalement : le manque d'équipements informatiques ; le manque de disponibilité du contenu ; le faible taux de bancarisation dans les pays ACP (pas plus de 2% au Sénégal, par exemple), les risques liés à la cybercriminalité et le manque de législation pour créer un environnement en ligne sécurisé et fiable ; la difficulté de livraison ou d'acheminement postal des produits au consommateur final.

Notre portrait des principaux secteurs affectés par la distribution et la diffusion en ligne de contenus culturels ainsi que les exemples de bonnes pratiques répertoriés ont démontré la **bonne santé des industries musicale et audiovisuelle des pays africains qui jouissent d'une grande convoitise internationale tandis que dans les autres régions (Caraïbes-Pacifique), la dynamique n'est pas la même, avec des évolutions très contrastées.** Au-delà des modèles économiques, des équipements et des infrastructures, **c'est surtout le contenu local ACP qui commence à s'exporter et qui s'impose de plus en plus comme l'un des meilleurs arguments de différenciation et de positionnement de l'offre culturelle nationale, en particulier sur les marchés qui commencent à saturer (tel que le marché de la Musique ou de la Vidéo à la demande).**

Outre la montée en puissance du contenu local, il y a d'autres tendances à surveiller au cours des prochaines années dans les pays ACP, notamment :

- l'accès aux contenus via les Smartphones et les téléphones mobiles (surtout la vidéo, les films et les applications culturelles sur mobile) ;
- le développement de multiplateformes ou de plateformes vitrines nationales (avec des catalogues mutualisés ou centralisés) ;
- la monétisation des formats courts, en particulier les films court-métrage, les séries Web et les mini-documentaires ;
- le développement du téléchargement et du mode de lecture hors-ligne qui pourrait concurrencer le streaming à cause des contraintes relatives à la mauvaise qualité du débit Internet ;



- l'émergence de nouveaux modèles économiques qui permettraient d'atteindre plus rapidement des seuils de rentabilité, ainsi que des modes de partage de revenus proposant une rémunération plus directe entre le public et les artistes ou les créateurs de contenus ;
- la généralisation des solutions de paiements effectués via des forfaits téléphoniques plutôt que l'utilisation des cartes de crédit ou du système PayPal ;
- le passage à la télévision numérique terrestre dans bon nombre de pays ACP ;
- l'arrivée et la concurrence accrue entre les nouveaux acteurs OTT internationaux et nationaux ;
- la création par les diffuseurs traditionnels et les chaînes de télévision de leurs propres plateformes de VOD.

En définitive, **le numérique constitue un avantage pour l'essor des industries culturelles locales et pour une meilleure circulation des œuvres ACP**, avec de nouvelles possibilités de dématérialisation des transactions, de nouveaux modèles d'affaire innovants, d'expérimentation de nouvelles modalités de structuration de l'offre et de la demande, et de nouvelles formes de distribution pour contourner ou résister à la domination des grandes plateformes. **Il ne fait point de doute que l'évolution rapide du comportement des consommateurs de contenus et produits culturels ACP signale un changement de paradigme dans la façon de structurer la demande et d'adapter l'offre culturelle de ces pays, en tenant compte du fait que les plateformes numériques constituent des passerelles pour atteindre des auditoires diversifiés.** Ceux-ci, bien que toujours attirés par des contenus étrangers, sont aussi de plus en plus prêts à payer pour consommer des contenus locaux de qualité. **Ainsi, l'enjeu ne consiste plus pour les opérateurs culturels ACP de simplement déterminer ce qui doit être créé (l'offre), mais également de s'assurer de la capacité du contenu créé à atteindre un auditoire et à capter l'attention.** Au-delà de la création, de la diffusion et de la distribution, il est dorénavant nécessaire de convaincre les consommateurs en ligne qui se retrouvent face à une multitude de choix de contenus pour qu'ils décident de lire, de regarder ou d'écouter des œuvres ou des contenus numériques ACP.

À partir de l'identification et de l'analyse des nombreux défis, enjeux, risques, opportunités, tendances et bonnes pratiques présentés dans cette étude, nous avons pu dresser **un état des lieux inédit des retombées économiques et artistiques liées à la diffusion et à la distribution en ligne des contenus culturels ACP.** Les résultats de nos observations, les faits saillants de nos questionnaires ainsi que nos analyses de cas convergent vers une ultime conclusion : **le développement des industries culturelles et créatives dans les pays ACP ne pourra être dissocié d'une part de la vitesse de diffusion et d'adoption du numérique dans ces pays et d'autre part de la capacité des différents acteurs (pouvoirs publics, créateurs/artistes et opérateurs culturels ACP) à se doter des moyens requis (technologiques, humains et financiers), afin d'explorer, de saisir et d'exploiter efficacement les nombreuses opportunités qu'offre le numérique pour la monétisation en ligne des expressions culturelles riches et diversifiées des pays ACP.**

## II- Recommandations

Pour relever le défi de création d'un véritable circuit économique de diffusion et de distribution en ligne des œuvres et contenus ACP, il faudra que les États du groupe ACP, mais aussi les opérateurs culturels, les créateurs et artistes ainsi que les bailleurs de fonds et les organismes internationaux fassent davantage preuve de volontarisme en conjuguant leurs efforts pour numériser ou appuyer la numérisation dans un premier temps du patrimoine culturel de ces pays et pour favoriser la création de marchés culturels intérieurs ou régionaux (intra ACP) d'œuvres numériques ou numérisées de haute qualité, pouvant être diffusées ou distribuées en ligne. Il est également essentiel que ces acteurs puissent utiliser ces plateformes numériques pour rendre davantage visibles et pour encourager l'exportation des contenus culturels locaux et nationaux, des pays ACP vers des marchés internationaux.

La donne doit surtout changer au niveau des États ACP qui sont appelés à passer à l'action en engageant d'urgence des mesures concrètes telles que : le développement de leurs infrastructures numériques ; le soutien à la création/production et à la diffusion/distribution en ligne de contenus culturels locaux afin d'accroître la qualité et la quantité des contenus culturels ACP dans l'environnement numérique ; l'adoption de cadres règlementaire et législatif afin de mieux encadrer la protection des droits d'auteurs et assurer une rémunération plus équitable aux artistes et aux créateurs ACP pour l'exploitation de leurs œuvres en ligne. À cet égard, tenant compte des capacités d'intervention de chaque type d'acteur ainsi que des spécificités liées à certains types de défis que pose le numérique, les recommandations ci-après préconisent quelques mesures et pistes d'actions concrètes et prioritaires, susceptibles de contribuer à une meilleure diffusion et distribution en ligne des contenus culturels ACP.

## Recommandations aux Pouvoirs publics et aux États ACP

- 1) Adapter ou renouveler les politiques culturelles nationales existantes afin qu'elles intègrent les nouveaux enjeux, risques et opportunités du numérique pour le développement des industries culturelles ACP.
  - 2) Développer des stratégies ou des plans culturels numériques à l'intersection des objectifs des politiques en matière de culture, d'éducation et d'économie numérique.
  - 3) Promouvoir le développement d'infrastructures technologiques et le déploiement de réseaux de télécommunications en vue de réduire la fracture numérique dans les pays ACP et entre ces pays, en généralisant l'accès à Internet haute vitesse dans la région, grâce notamment à des tarifs accessibles pour tous les citoyens.
  - 4) Assurer la mise à niveau technologique des équipements et des infrastructures numériques pour les institutions et les espaces culturels oeuvrant à la création, à la production, à la diffusion, à la distribution et à la conservation des œuvres ACP.
  - 5) Développer ou appuyer des programmes de formation professionnelle afin de renforcer les compétences des créateurs, des travailleurs/entrepreneurs et organismes culturels tant sur le plan de l'utilisation d'outils numériques que sur le plan de la gestion de projets culturels et artistiques. Encourager spécifiquement les formations aux métiers des arts numériques pouvant déboucher sur la création d'emplois et le développement de savoir-faire reliés à des pratiques artistiques basées principalement sur la création et la diffusion d'œuvres numériques ACP.
  - 6) Encourager l'alphabétisation numérique dans les pays ACP à travers des programmes éducatifs (dès l'école primaire) visant à inculquer au grand public une véritable culture numérique basée sur l'utilisation et la maîtrise des technologies numériques.
  - 7) Mettre en application la Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles ACP en tenant compte des nouvelles directives opérationnelles relatives à l'environnement numérique et imposer un minimum de quotas de diffusion de contenus ACP aux plateformes numériques afin de favoriser la mise en visibilité et la découvrabilité en ligne de la diversité des expressions culturelles minoritaires et linguistiques des ACP.
  - 8) Accroître la qualité, la quantité et l'accessibilité des contenus culturels ACP sur les plateformes numériques et soutenir l'exportation de l'offre diversifiée de contenus culturels ACP originaux, tout en favorisant leur accès aux marchés étrangers, y compris par le biais du commerce électronique.
  - 9) Favoriser un large accès et rendre disponible l'offre culturelle numérique légale existante en créant une plateforme-vitrine pour répertorier et centraliser à l'échelle nationale l'ensemble des contenus culturels numérisés et en assurer la promotion, la commercialisation et l'exportation.
  - 10) Renforcer et protéger le droit d'auteur à l'ère du numérique en encadrant et en outillant les sociétés de gestion collective dans les pays ACP, notamment pour ce qui est de politiques de rémunération et garantir ainsi une meilleure traçabilité du reversement de droits aux ayants droits à partir de l'exploitation de leurs œuvres en ligne.
- 11) Faire appliquer les lois sur la propriété intellectuelle par tous les acteurs de la chaîne de valeur numérique (propriétaires, agrégateurs, distributeurs de contenus et fabricants électroniques) et faire contribuer au financement de la création tous les intermédiaires qui tirent profit de la diffusion des œuvres et contenus culturels ACP en ligne (Ex.: Taxe sur les services de streaming et de divertissement numérique).
  - 12) Réguler les relations entre les Fournisseurs d'Accès Internet et les fournisseurs de contenus et veiller à l'application des principes en matière de neutralité du Net en équilibrant les intérêts des différentes parties prenantes, sans discriminer l'accès aux contenus, ni la qualité des services.

- 13) Mettre sur pied une mesure d'aide à l'innovation et à la transition numérique des industries et des entreprises culturelles (musique, cinéma, livre, audiovisuel, mode, design, photo, arts plastiques), en dégagant les investissements nécessaires pour soutenir durablement les modèles économiques émergents de diffusion et de distribution en ligne de contenus et de services culturels numériques innovants.
- 14) Renforcer la coopération internationale (intra ACP, Sud-Sud et Nord-Sud) en matière de production, de diffusion et de distribution numériques de contenus culturels ACP.
- 15) Produire des indicateurs de collecte de données afin de mieux mesurer la circulation et la distribution en ligne des flux de contenus culturels ACP, tout en utilisant les Big Data ou métadonnées culturelles générées par les plateformes de diffusion numérique.

### Recommandations aux artistes/créateurs et aux opérateurs culturels

- 1) Participer aux consultations publiques nationales en amont à la formulation, à l'élaboration ou à la mise en œuvre de stratégies et de politiques publiques en matière de culture et de numérique ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité de telles stratégies ou politiques.
- 2) Organiser ou participer à des programmes (ateliers, séminaires) de formation et de renforcement des compétences en matière de production, de diffusion, de distribution, de promotion/marketing et de commercialisation/monétisation d'œuvres et de contenus culturels en ligne.
- 3) Innover dans l'utilisation des technologies et outils numériques dans le travail de création artistique et encourager la co-création et ainsi que les expériences numériques avec les utilisateurs.
- 4) Favoriser l'utilisation des plateformes et des outils numériques pour la production, le développement et le partage de contenus culturels ACP destinés à des activités de sensibilisation, de médiation et d'éducation culturelle.
- 5) Sensibiliser et éduquer le public à l'importance du droit d'auteur et au respect des droits de propriété intellectuelle liés aux œuvres et aux contenus numériques originaux.
- 6) Promouvoir et valoriser l'offre culturelle numérique ACP dans les festivals, les salons et les manifestations à l'échelle nationale ou internationale, en encourageant la participation et la présence dans ces événements des artistes/créateurs et des opérateurs culturels ACP intervenant dans la création, la production, la diffusion et la distribution numériques d'œuvres ACP.
- 7) Nouer des partenariats multi-acteurs avec la société civile et les acteurs privés afin de développer des initiatives visant à maximiser la présence et la promotion d'œuvres et de contenus culturels ACP dans l'environnement numérique.
- 8) Favoriser le partage d'informations, la collaboration et le dialogue intersectoriel entre acteurs culturels ACP en utilisant les outils numériques et les médias sociaux.
- 9) Participer aux débats sur les enjeux du numérique dans les enceintes nationales et internationales en défendant les préoccupations et en préservant les intérêts des artistes, des créateurs et des professionnels de la culture des pays ACP.
- 10) Veiller au suivi, à la mise en œuvre et à l'application des principes de la Convention sur la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles, en défendant l'exemption des biens et services culturels dans les négociations des accords commerciaux internationaux (bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux).

## Recommandations aux bailleurs de fonds et aux organisations internationales

- 1) Soutenir les États ACP dans les chantiers d'adaptation ou de renouvellement de leur politique culturelle à l'ère numérique et mettre sur pied un cadre de concertation et de suivi en vue de l'élaboration d'une stratégie culturelle numérique pour le groupe des États ACP.
- 2) Renforcer la collaboration entre organisations internationales (UNESCO, OIF, UIT ...) afin d'opérer un rééquilibrage des échanges culturels mondiaux au profit de la diffusion et de la distribution des expressions culturelles diversifiées des pays en développement, et notamment des ACP.
- 3) Contribuer au financement des projets innovants et inclusifs favorisant la création, la diffusion, la promotion et la circulation en ligne de contenus culturels interactifs, de haute qualité et originaux, contribuant à la valorisation des cultures minoritaires ou des expressions culturelles et linguistiques menacées de la région ACP.
- 4) Créer un répertoire des meilleures pratiques, des initiatives et projets innovants de diffusion et de distribution en ligne de contenus culturels ACP afin de capitaliser sur les expériences réussies et d'inspirer les nouveaux porteurs de projets.
- 5) Soutenir des activités de recherche prospective et de veille sur l'évolution des tendances liées à la circulation des œuvres ACP et à la consommation culturelle en ligne, en prêtant une attention particulière aux incidences des technologies numériques sur les différentes filières des industries culturelles dans les pays ACP.